



# Badminton Club Saint-Léger

Saint-Léger, le 14 août 2012

Chers membres, chers parents de membres,

A l'aube de cette nouvelle saison, nous espérons que votre envie et votre motivation à pratiquer le badminton sont toujours aussi grandes. Ci-dessous, vous trouverez quelques informations nécessaires pour bien débiter la saison.

## **Horaires des entraînements:**

### **Entraînements des adultes:**

Mardi: à partir du 14 août de 20h00 à 22h30 (entraînement libre)

Jedi: à partir du 16 août de 20h00 à 21h15 (entraînement dirigé)  
et de 21h15 à 22h30 (entraînement libre)

Dany ne reprendra les entraînements dirigés qu'à partir du 6 septembre!

### **Entraînements des jeunes (- de 18 ans):**

Samedi: à partir du 8 septembre.

Les quatre premiers entraînements se joueront de 9h00 à 11h00 afin de permettre à Gigi (Laurent Gillardin) d'effectuer les groupes de niveau.

Ensuite il y aura trois groupes: de 9h00 à 10h15  
de 10h15 à 11h30  
de 11h30 à 12h45

## **Cotisation:**

La cotisation au club vous donne droit aux services suivants :

- accès aux entraînements dirigés et libres
- à une assurance
- à l'affiliation à la Ligue Francophone Belge de Badminton (LFBB)
- aux tournois officiels (uniquement pour les compétiteurs)
- ainsi qu'à la fourniture de volants (*si cotisation et document d'affiliation en ordre avant le 30 septembre !*).

Il existe deux types d'affiliations différentes: soit en tant que **récréant** ou **compétiteur**.

**Récréant:** vous donne accès aux entraînements et aux tournois amicaux uniquement.

**Compétiteur:** vous donne accès aux entraînements, aux tournois amicaux ainsi qu'aux tournois officiels.

**Jeunes (- de 18 ans):** récréant 70€  
compétiteur 80€

**Adultes:** récréant 90€  
compétiteur 100€

Joueurs ou étudiants affiliés dans deux clubs: 40€

Une réduction de 10€ est accordée à chaque membre si le document d'affiliation est rendu et si le paiement est effectué avant le 30/09/2012.

		<b><u>document rendu et paiement avant le 30/09/2012</u></b>
<u>en résumé:</u> jeune récréant	70€	60€
jeune compétiteur	80€	70€
adulte récréant	90€	80€
adulte compétiteur	100€	90€

Nous attirons votre attention sur le fait qu'**aucun joueur ne sera autorisé à participer aux entraînements aussi longtemps que le document d'affiliation ne sera pas rendu et qu'il ne sera pas en ordre au niveau de sa cotisation.**

Le paiement se fera sur le compte du club.

Badminton Club Saint-Léger

BE68 0682 2806 7134 (BIC: GKCCBEBB ) ou 068-2280671-34

communication: NOM + PRENOM de l'affilié

Dans le même temps, vous êtes invités à nous transmettre le formulaire de votre mutuelle pour bénéficier de l'intervention dans le paiement de l'affiliation.

## **Quelques dates à retenir où les entraînements seront suspendus:**

Samedi 15/09/2012: Fête du miel

Jeudi 01/11/2012: Toussaint

Mardi 25/12/2012: Noël

Mardi 01/01/2013: Jour de l'an

Samedi 05/01/2013: tournoi de mini-foot

**Samedi 26/01/2013: tournoi parents-enfants**

**Samedi 23/03/2013: tournoi amical**

**Samedi et dimanche 11 et 12/05/2013: tournoi international de badminton Saint-Léger**

Mardi 25/06/2013: entretien du complexe sportif

Jeudi 27/06/2013: entretien du complexe sportif

Pour terminer, notre site est en service depuis plusieurs mois. N'hésitez pas à le consulter, les informations concernant le club sont régulièrement en ligne. Pour rappel voici l'adresse:

<http://badsl.eclubblog.com>

Tout en vous remerciant de votre attention, nous vous prions d'agréer, chers membres, chers parents de membres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour le badminton Club Saint-Léger,

**Président**  
Cyrille Gobert

**Secrétaire**  
Esther Magnette

**Trésorière**  
Sabrina Gockel

## REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR (R.O.I)

### **A lire par tous les membres et parents de membres du Badminton Club Saint-Léger!!!**

Le présent document a pour but de préciser les droits et devoirs des membres du: Badminton Club Saint-Léger

#### **ARTICLE I - REGLEMENT**

Tout membre doit avoir pris connaissance du présent règlement et en avoir accepté les termes.

#### **ARTICLE II - COTISATION**

La premier devoir d'un membre est d'être en règle de cotisation et des formalités administratives avant la date fixée en début de saison. La personne qui ne répond pas à ces critères ne sera pas considérée comme membre, et à ce titre, ne sera pas autorisée à participer aux séances d'entraînement.

#### **ARTICLE III - AUTORISATION PARENTALE**

Les joueurs âgés de moins de 18 ans devront également fournir une attestation parentale, dûment signée par un de ses parents.

Les documents sont à remettre au secrétariat du club.

#### **ARTICLE IV - RESPONSABILITES**

La pratique du badminton se déroule dans les installations mises à dispositions par la commune de Saint-Léger. En cas de déprédations, la responsabilité incombera à la personne impliquée.

#### **ARTICLE V - COMPORTEMENT**

Le premier principe d'un sportif est de respecter son sport ainsi que son adversaire. Tout membre présentant un mauvais esprit et/ou un mauvais comportement risquant de nuire à l'image du club, tant à l'entraînement qu'en compétition se verra averti r verbalement. Si le comportement de la personne incriminée ne s'améliore pas, le comité statuera sur les éventuelles sanctions à prendre. Ces sanctions pourront aller de l'exclusion temporaire à l'exclusion définitive.

Tous les MEMBRES

- ont droit au respect de leur personne. Tous ont le devoir de s'abstenir de tout acte et de toute parole qui attenteraient à ce respect
- sont ambassadeurs du club et auront à cœur d'en donner une image digne et positive dans tous les contacts avec l'extérieur,
- veilleront au rangement du matériel, ainsi qu'à la propreté du complexe, y compris les vestiaires

- font du fair-play leur ligne de conduite; le savoir-vivre est au rendez-vous de chaque moment.

En conséquence, il est aussi demandé à tout un chacun qui fréquente le centre sportif de:

- respecter les entraîneurs, les joueurs, les spectateurs, ...
- respecter le personnel du hall sportif
- respecter les horaires et quitter le hall au maximum 20 minutes après la fin de l'entraînement (rangement du matériel et douche comprise)
- accueillir le débutant,
- utiliser un langage correct à tout moment et avec tout le monde,
- rendre spontanément service: ranger la salle après l'entraînement, les tournois, utiliser les poubelles adéquates, donner un coup de main au bar lors des tournois,...
- avoir, en deux mots, une attitude irréprochable et fair-play.

#### **ARTICLE VI - POUVOIR DU COMITE**

Les décisions majeures sont prises par le comité, et débattues en Assemblée Générale. L'assemblée générale ordinaire est tenue une fois par an.

Les décisions mineures sont prises lors des réunions du comité.

#### **ARTICLE VII - COMPTES FINANCIERS**

Les comptes sont consultables par les membres en règle de cotisation et envers la ligue depuis au moins 1 an. Pour les jeunes de moins de 18 ans, un parent disposera de ce même droit.

**NUL NE PEUT IGNORER CE REGLEMENT.** Son but unique est de nous aider à mieux vivre ensemble.

Merci à chacun pour ses efforts.

Le 14 août 2012,  
Le comité du Badminton Club Saint-Léger